



# LA CA2BM FAVORISE LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES

Vous achetez un vélo électrique ?  
Votre agglo vous accompagne !

Aide financière  
à partir de  
**200€\***



Pour tout achat effectué  
entre le 1er juillet 2025 et le 30 juin 2026

Conditions et Règlement  
sur [www.ca2bm.fr](http://www.ca2bm.fr) - Rubrique Transport/Mobilité

\*Remboursement de 200€ par achat, 250€ si l'achat est réalisé dans une enseigne du territoire CA2BM.  
Une deuxième personne du foyer peut bénéficier d'une aide. Montant plafonné.  
Infos sur [www.ca2bm.fr](http://www.ca2bm.fr), rubrique environnement.